



11^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin

Du 4 octobre au 28 novembre 2026

Invité d'honneur : XTOPHE



Halles

Le Salon de sculpture de Guerlesquin est organisé par la Mairie, en collaboration avec notre partenaire, l'Association Culturelle Conception et Création (ACCC).

Reconnue pour la qualité de ses expositions estivales présentées chaque année sous les Halles, Guerlesquin bénéficie d'un lieu patrimonial exceptionnel, particulièrement adapté à la mise en valeur des œuvres et à la rencontre entre les artistes et le public.

Créé en 2016 à l'initiative de Gilbert Jullien, le Salon de sculpture réunit chaque automne des artistes professionnels et amateurs autour d'une même passion. Au fil des éditions, ce rendez-vous est devenu une manifestation culturelle incontournable de la région. L'an dernier, pour sa dixième édition, le Salon a accueilli près de 3 300 visiteurs venus découvrir quelque 330 œuvres réalisées par 81 artistes, avec la présence de KITO en tant qu'invité d'honneur.

Cette année, nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir le sculpteur métal henvicois XTOPHE comme invité d'honneur. Il présentera une dizaine d'œuvres emblématiques de son univers artistique.

L'Association Culturelle Conception et Création assurera l'accueil des exposants lors du dépôt des œuvres sous les Halles. Ses représentants coordonneront leur installation et resteront vos interlocuteurs privilégiés pour toute question d'ordre technique ou organisationnel.

Fidèles à l'esprit qui anime ce salon depuis sa création, nous souhaitons proposer au public une exposition vivante, sensible et accessible à tous, où se mêlent les matières, les techniques, les formes, les volumes et les regards singuliers des artistes. Dans cet écrin patrimonial que constituent les Halles, chaque œuvre trouve sa place, sa lumière et sa capacité à susciter l'émotion.

Cette édition marque également notre volonté de renforcer l'ouverture du Salon aux jeunes publics en développant l'accueil des établissements scolaires. Nous souhaitons offrir aux élèves une véritable rencontre avec la création contemporaine, éveiller leur curiosité artistique et leur permettre d'échanger directement avec les artistes autour des œuvres, des matériaux et des démarches de création.

Par la richesse et la diversité de vos réalisations, vous contribuerez à faire voyager les visiteurs, à nourrir leur imaginaire et, une fois encore, à les émouvoir.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre participation et pour la confiance que vous accordez à cette belle aventure collective.

Une équipe à votre écoute !

André CONSTANT
Président de l'ACCC
Tél : 06 79 28 66 30
[oconstant@orange.fr](mailto:constant@orange.fr)

Thérèse CORNIC
Mairie de Guerlesquin
Tél : 02 98 72 81 79
administration@guerlesquin.bzh

BULLETIN D'INSCRIPTION - à remplir en majuscules

Attention :

- Salon limité à 80 exposants, selon la règle des premiers inscrits
- Adhésion annuelle à l'Association Culturelle Conception et Création de 20 €

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Site – réseaux sociaux :

Entre 1 et 4 œuvres exposées (en majuscules, merci)

N°	Titre	Matériaux	Dimensions	Prix
1				
2				
3				
4				

- Besoins techniques :
 - Manutention particulière :
 - Nombre de socles personnels :
 - Nombre de socles à réserver :
- Votre participation au projet culturel :
 - ☐ Je souhaite participer à une/des rencontre.s avec les scolaires
 - ☐ Je souhaite animer un/des atelier.s ou démonstration.s auprès du public
 - ☐ Je dispose d'une vidéo ou d'un diaporama de présentation de mon travail. Dans ce cas, contacter Christophe ERNY (ACCC) au 06.75.05.02.56 ou : contact@christopheerny.com

Fait à Le Signature :

Je joins mon règlement par chèque de 20 € pour l'adhésion à l'association ACCC
À retourner en Mairie de Guerlesquin **avec les conditions d'exposition** – 45 Rue du Docteur Quéré
– 29650 GUERLESQUIN – administration@guerlesquin.bzh **pour le 5 septembre dernier délai.**

CONDITIONS D'EXPOSITION

À retourner en Mairie de Guerlesquin **avec le bulletin d'inscription** - 45 Rue du Docteur Quéré – 29650 GUERLESQUIN – administration@guerlesquin.bzh **pour le 5 septembre dernier délai.**

Nom : **Prénom :**

- Ce salon est destiné aux sculpteurs professionnels et amateurs.
- Le salon est limité à 80 exposants. Nous appliquerons la règle des premiers inscrits.
- Une adhésion à l'association ACCC de 20 € vous sera demandée pour exposer. Merci de joindre votre règlement avec votre dossier.
- Le dépôt des œuvres est prévu les **vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 septembre, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00** sous les Halles. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.
- Une décharge sera présentée et devra être signée lors de ce dépôt.
- Chaque artiste pourra présenter 1 à 4 sculptures.
- **Prévoir ses propres supports** (à défaut, indiquer le nombre à réserver dans le bulletin)
- Placer, à l'aide d'un ficelle, une étiquette provisoire en caractères majuscules avec le nom de l'artiste, le titre, le prix et le numéro qui correspond au bulletin d'inscription. L'étiquette définitive sera réalisée par la Mairie (modèle identique à tous les exposants). Informer Thérèse CORNIC en Mairie en cas de changement d'œuvre par rapport à ce qui a été indiqué dans le bulletin d'inscription.
- Les petits formats (jusqu'à 30 cm de hauteur) pourront éventuellement être placés dans les vitrines d'exposition.
- L'installation s'effectuera en l'absence des artistes, sous l'entière responsabilité de l'association ACCC, coordinatrice. Cependant, l'assemblage préalable de certaines sculptures se fera en présence de l'artiste.
- Les artistes sont invités à assurer une ou plusieurs permanences (ouverture du salon tous les jours, de 14h à 18h). S'adresser à Thérèse CORNIC en Mairie de Guerlesquin. La présence des artistes sur le salon est également la bienvenue, sans pour autant assurer l'accueil des visiteurs.
- En cas de vente d'une sculpture, il sera possible de la remplacer par un format équivalent. Prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC pour la réception de l'œuvre et la bonne organisation administrative (mise à jour du catalogue, nouvelle étiquette...).
- L'assurance des œuvres est à la charge de l'exposant. Le lieu d'exposition est couvert par l'assurance de la Commune.
- Les exposants devront récupérer leurs œuvres les **samedi 28 novembre, à partir de 17h00 et dimanche 29 novembre, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00**. Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.

Fait à
Signature :

Le

Quelques images du salon 2025

